

## **Déclaration liminaire SUD éducation Paris**

**CSA du mardi 3 février 2026**

Mesdames, messieurs,

L'école inclusive est la règle à laquelle sont rappelé-es les personnels qui évoquent leurs souffrances face à des élèves qu'ils ne savent pas aider, des élèves qu'ils et elles perçoivent en danger, des élèves dont les attitudes mettent en péril le fonctionnement de la classe et parfois l'intégrité physique des autres enfants et des adultes de l'école.

L'école inclusive est certes une nécessité et une lutte à mener à tous les instants mais malheureusement au-delà du slogan brandi la réalité est tout autre.

La réalité est tout autre car oui, l'école inclusive française qu'on nous vend est classiste, validiste et raciste.

La dernière étude d'ATD quart monde parue le 24 janvier 2026 est en ce sens très explicite. Tout au moins concernant le validisme et le classisme car les statistiques ethniques étant interdites en France (et heureusement car vu l'ambiance politique actuelle on imagine les manipulations auxquelles ça donnerait lieu) on n'a pas de chiffres publiés dans l'étude à ce sujet.

Dans cette étude on apprend que :

- 72,1 pour 100 des élèves de SEGPA et 80 pour 100 des élèves d'ULIS sont issu-es de milieux défavorisés
- En SEGPA, 5 % seulement des élèves sont inscrit·es au Diplôme national du brevet, 1 % l'obtient.
- 9 ans après l'entrée en 6ème SEGPA, 37 % des élèves ont un CAP, souvent non choisi. Les autres n'ont aucun diplôme et ne sont inscrit·es dans aucune formation et devenu·es adultes, ces jeunes ont évidemment de très grandes difficultés à trouver un emploi.

La réalité est tout autre car derrière le slogan "école inclusive" le placement à l'intérieur d'une école ou une classe ne signifie pas nécessairement la fin de mesures d'exclusions à l'égard de certains élèves et dans nos établissements scolaires se multiplient les « exclu·es de l'intérieur » pour reprendre la formule de Pierre Bourdieu.

Ainsi nombre d'élèves à besoins particuliers ne bénéficient pas des aides dont ils et elles ont besoin. Personnels rased en nombre insuffisant et aides qui se réduisent à 45 minutes par semaine. Prises en charge dans les CAPP qui demandent 1 an ou plus d'attente. Aides humaines mutualisées qui réduisent les accompagnements par des aesh pour des élèves pourtant notifiés par la MDPH pour des nombres d'heures importants. Enseignant-es insuffisamment formé-es et livré-es à eux et elles-mêmes face à des élèves en grande souffrance ou avec des comportements très difficilement gérables.

Pour réagir face à cette situation, l'État pourrait profiter de la baisse globale du nombre d'élèves pour réduire la taille des classes et améliorer les conditions d'enseignement-apprentissage : 20 élèves dans le premier degré et 25 dans le second (16 en éducation prioritaire et en bac professionnel).

Le ministère de l'Éducation nationale sait que le nombre d'élèves est un levier essentiel dans la lutte contre les inégalités. D'ailleurs le premier levier annoncé dans le plan dit "collège en progrès" d'Edouard Geffray est "travail en petits groupes sur des compétences ciblées". Mais non, le ministère se refuse à toute politique ambitieuse de lutte contre les inégalités sociales et scolaires. A Paris pour la 3ème année consécutive un nombre de postes extrêmement élevé va être supprimé que ce soit dans le 1er ou le second degré. Le budget Lecornu qui entérine des suppressions de postes est une catastrophe pour l'éducation contre laquelle SUD éducation et les autres OS se mettent d'ores et déjà en ordre de bataille.

Entre les rentrées 2023 et 2025, ce sont 402 postes qui ont été supprimés. Pour maintenir un H/E identique à celui de la rentrée 2023, vous auriez dû supprimer 362 postes de moins. Les conditions d'apprentissage des élèves ne font effectivement que baisser. Vous anticipez des baisses qui n'ont finalement jamais lieu, ou très peu, détériorant les conditions d'accueil de tous les élèves et les conditions de travail des personnels !

A propos du plan "collèges en progrès" le ministre Édouard Geffray a fixé "un cap clair : ne laisser aucun élève s'installer durablement dans l'échec scolaire, et agir en priorité là où les besoins sont les plus forts." Là encore nous craignons que ce cap clair ne soit que paroles et paroles et paroles... Car il faut le dire, les moyens alloués à l'éducation ne sont pas à la hauteur pour lutter convenablement contre les inégalités sociales et scolaires. Et une école inclusive c'est une école qui lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Et les exclu-es de l'intérieur sont pléthore parmi les élèves. Commençons par les jeunes qui arrivent d'un pays autre que la France. Le premier processus d'exclusion pour ces jeunes est l'accès à l'école car avant de pouvoir accéder à l'école il faut passer le test du casnav et donc tenter et retenter chaque lundi et jeudi matin sur une fenêtre de 10 minutes maximum d'obtenir un rdv via une plateforme en ligne plutôt mal conçue. Premier arrivé, premier servi et là encore les parents et les jeunes en situation les plus précaires sont la dernière roue du carrosse.

Puisqu'on parle de carrosse, parlons du droit à la mobilité dont chaque jeune parisien-ne peut normalement profiter gratuitement et dont sont exclu-es plusieurs élèves dit-es MNA. Dans plusieurs établissements, et parmi ceux-là on citera de nouveau le lycée Abbé Grégoire, l'erea Edith Piaf ou les lycées Corbon et Leonard de Vinci, demander que le passe Navigo soit avancé par le lycée pour ces élèves sans famille sur le territoire français semble être équivalent à demander la lune ou à couper un bras à la cheffe d'établissement ou à l'agent comptable. Jusqu'à quand le rectorat va-t-il laisser les élèves de ces établissements aller au lycée la peur au ventre de subir un contrôle ? Jusqu'à quand le rectorat va-t-il laisser les élèves de ces 4 établissements multiplier les risques d'arriver en retard, retards qui sont notifiés sur les bulletins scolaires et nuisent à une bonne scolarité ?

De même certains élèves orientés dans des lycées de l'hôtellerie et de la restauration, (Drouant et Tirel par exemple) ne peuvent suivre leur scolarité car on leur demande de venir en costume ou d'acheter des fournitures (mallettes de couteaux) à plusieurs centaines d'euros pour les accepter. Ces lycées affirment n'avoir aucun budget pour apporter une aide à ces élèves. Comment est-ce possible dans le public ?

Ces mêmes élèves dit-es MNA sont exposé-es au pire : les dangers de la rue car beaucoup d'entre eux dorment dehors ou dans des conditions très difficiles. Mais tel Ponce Pilate, le rectorat semble s'en laver les mains... au prétexte que cela ne relève pas du pédagogique... Et rejette sur la mairie la responsabilité de sa non-participation au dispositif lycéen remis en place par la mairie cet automne, sous prétexte qu'elle l'en aurait informé trop tard... comme si ce genre de considération pouvait entrer en ligne de compte quand il s'agit d'assistance à enfant en danger. Et là, même si on ne dispose pas de statistiques, on peut se poser la question d'une certaine forme de racisme. En effet, les enfants les plus exposé-es aux processus de désaffiliation sont aussi des enfants racisé-es, des enfants qui ne ressemblent pas aux nôtres nous qui sommes autour de cette table ou à ceux que nous avons été. Et ça pose question même si rien que le fait de la poser risque de faire pousser des cris d'orfraie de l'autre côté de la table.

Parlons par exemple des élèves scolarisé-es en UPE2A. Le rectorat de Paris a l'impudence de prétexter le principe d'inclusion pour baisser les heures spécifiques dont ils et elles peuvent bénéficier en UPE2A. Pire, en vertu d'un courrier de cadrage du directeur académique, dans l'académie de Paris des élèves d'âge collège orienté-es en UPE2A n'auront droit qu'à 18h de cours par semaine au lieu de 26 h minimum comme leurs camarades du même âge.

Derrière le slogan de l'école inclusive il y a aussi les personnels qui se débattent dans des situations d'exclusion et de discriminations.

Personnels en situation de handicap pour lesquels la hiérarchie ne tient aucunement compte des préconisations de la médecine du travail et/ou de la mdph.

Personnels victimes d'accidents de service pour lesquel-les l'académie n'a toujours pas mis en place la présomption d'imputabilité.

AESH dont le Sénat vient de rejeter la proposition de statut de fonctionnaire.

AESH et AED qui doivent passer leur temps à demander des régularisations d'impayés par le rectorat et qui, suite à ces régularisations qui arrivent regroupées 6 mois ou un an après, se

retrouvent exclu·es de certaines prestations sociales ou deviennent imposables, ce qui n'aurait pas été le cas si les paiements s'étaient effectués normalement mensuellement sur l'année. AESH encore pour qui il n'est pas prévu que la demande de protection fonctionnelle passe par colibri comme pour les autres personnels.

AED qui dans certains établissements comme Jean Baptiste Clément n'ont pas le droit de manger à la cantine.

AED et AESH qui subissent la dématérialisation et les retards accumulés par les préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour et se retrouvent du jour au lendemain sous le coup d'une menace de rupture de leur contrat de travail.

AESH obligé·es de cumuler double emploi mairie de Paris et rectorat et se retrouvent dans l'incapacité de prendre du temps pour manger et se voient refuser des formations.

Enseignant·es contractuel·les pour qui le moindre passage à vide est sanctionné. Ainsi cette enseignante racisée elle aussi mais sans doute est-ce là encore l'effet du hasard, qui alors qu'elle venait d'apprendre le handicap de son enfant a été mise en difficulté et a eu son contrat non renouvelé avec un "Tout le monde a ses problèmes Madame" asséné par l'ien Monsieur Meulenc

Pour finir nous parlerons des personnels qui expriment leurs souffrances via les outils institutionnels tels le RSST et qui, quand ils et elles remettent en question leur supérieur hiérarchique se retrouvent victimes d'un véritable acharnement et d'humiliation comme si les supérieurs hiérarchiques au 21ème siècle pensaient encore que l'humiliation pouvait être un ressort pour améliorer son agir professionnel. Il n'y a décidément pas que les OS de l'éducation que sont les AESH, les AED et les prof·fes qui ont besoin de formation pour améliorer leurs compétences. Et bien sûr si la violence des propos d'un-e supérieur hiérarchique et sa volonté d'humilier un personnel provoquent un choc grave chez le dit personnel pas de problème, cela ne sera pas reconnu. Là encore, telle Ponce Pilate la hiérarchie se retranchera derrière la fragilité sous-jacente, une antériorité de dépression... sans jamais se remettre en cause.

Bien sûr il y aura dans cette pièce des gens pour s'offusquer du fait que nous insinuons que des représentant·es de l'institution ont des comportements discriminants, harcelants et maltraitants. Tant pis car si cela permet à ces personnels de réfléchir à leur agir professionnel et aux asymétries qui règnent dans l'institution, alors notre syndicat et moi qui lis cette déclaration, nous voulons bien prendre le risque d'être accusés de diffamation.

Tant pis car de trop nombreuses fois nous entendons ici que les fonctionnaires doivent loyauté à l'État et que nous savons que derrière cette loyauté il y a l'ombre du fonctionnaire qui fonctionne sans se poser de question ou en se les posant seul le soir dans son lit ou en avalant un antidépresseur ou un verre d'alcool.

Tant pis si cela permet à chacun et chacune autour de cette table de se poser des questions car comme l'a écrit Hannah Arendt "S'il cesse de penser, chaque être humain peut agir en barbare".